



Matthieu
ORPHELIN

Député de la 1^{ère} Circonscription du Maine-et-Loire

Réinventer la politique à partir du terrain



Mes dépenses pour le second semestre 2017

Toutes mes factures, quel que soit le montant, sont classées et ventilées par ligne budgétaire. Pour la période de juin à décembre 2017, la répartition des frais est la suivante :

- **Les frais dits de réception et de représentation** (principalement déjeuners et dîners de travail -pour moi et certains des acteurs que j'invite-, frais liés aux ateliers participatifs, traiteur pour la réunion plénière de mon Parlement Ouvert qui a rassemblé 500 personnes). Ce poste budgétaire représente une dépense mensuelle lissée de 1650 €.
- **Les frais liés à la location de ma permanence à Angers** (et frais liés) qui représentent un budget de 1000 €/mois.
- **Les frais de communication** qui s'élèvent en moyenne à 1100 €/mois. Pour cette période, une majorité de ces frais sont imputables à la conception et à l'impression de ma lettre bilan des 6 mois qui a été distribuée sur les marchés et envoyée à tous les citoyens de la circonscription (hors Angers). Autres postes : charte graphique, multimédia.
- **Les autres postes de dépenses** représentent un budget de 1600 €/mois et incluent les frais liés à l'achat de la presse, les fournitures de bureau, les frais de transports des collaborateurs, et des intervenants ainsi que des frais d'hébergement à Paris et la cotisation mensuelle à mon groupe politique à l'Assemblée (500€/mois).

Adresse Postale : Espace Co49, A l'attention de Monsieur Orphelin, 6 bis rue René Brémont, 49100 Angers



matthieuorphelinrem



matthieuorphelin.org



M_Orphelin



bureau-m-orphelin@assemblee-nationale.fr



06 70 94 27 45

- **Les dépenses liées à l'achat du matériel informatique et de téléphonie** (4137€ principalement pour l'achat du matériel informatique en début de mandat, le montant alloué s'élevant à 15 500€, utilisable sur l'ensemble de la législature) **ainsi qu'au publipostage**, dépense appartenant au forfait courrier (le montant autorisé pour 2017 est de 6000€, nous avons utilisé la majorité de cette enveloppe avec le publipostage réalisé en novembre -5000 € -) ne sont pas prises en compte dans cette ventilation car elles appartiennent à des enveloppes budgétaires différentes.

